
Erratum

Projet d'arrêté du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 3 janvier 2007,
139^e année, n^o 1, page 34.

À la page 34, au lieu de lire :

«**A.M., 2006**

**Arrêté du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs concernant les
frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de
l'environnement en date du 12 décembre 2006**»

On devrait plutôt lire :

«**Arrêté du ministre du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs concernant les frais
exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de
l'environnement**»

À la page 39, après l'article 27, au lieu de lire :

«**Québec, le 12 décembre 2006**»

On devrait plutôt lire : «**Québec, le**»

47514